

Monsieur le Président du Comité spécial de décolonisation,
Monsieur le Représentant du gouvernement du Nicaragua,
Mesdames et Messieurs les représentants des Etats membres des Nations Unies,
Mesdames et Messieurs les représentants des territoires non-autonomes,
Madame la chef de l'Unité de décolonisation, représentant le Secrétaire général des Nations unies,
Mesdames et messieurs, chers collègues,

C'est avec honneur et respect que je m'adresse à vous dans le cadre de ce séminaire régional du comité de décolonisation du comité des vingt quatre, qui se tient aujourd'hui ici à Managua. Je souhaiterais remercier chaleureusement le gouvernement du Nicaragua pour son hospitalité. Je souhaiterais ensuite remercier le Comité de décolonisation pour l'excellente organisation de ce séminaire. C'est la première fois que le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie y participe en dehors du séminaire de Nouméa en 2010.

Je m'adresse à vous dans le cadre du devoir de communication en qualité de vice président du gouvernement collégiale de la Nouvelle-Calédonie.

À cet égard je vous serais gré d'excuser l'absence du président Monsieur Philippe Germain retenu à Nouméa.

Mais si je suis là aujourd'hui, c'est aussi par ce qu'en 1988, deux hommes ont engagé la Nouvelle-Calédonie dans une démarche d'émancipation et de paix! Je parle ici bien entendu de Jacques Lafleur et de Jean-Marie Tchibaou. -,Ce dernier avait alors qualifié cette démarche de pari sur l'intelligence.

Pour la première fois depuis 1988, la Nouvelle-Calédonie viens de connaître une crise institutionnelle sans précédent. Le gouvernement a du expédier les affaires courantes pendant plus de trois mois hypothéquant gravement, si cela perdurait, la dernière mandature de l'accord de Nouméa!

C'est ce pari sur l'intelligence qui a permis à la Nouvelle-Calédonie de se sortir de cette impasse politique.

Depuis le 1er avril un gouvernement est en place avec un président et un vice-président.

Le discours de politique générale du président du gouvernement a été prononcé devant le congrès le 13 avril dernier.,

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie désormais en ordre de marche il peut désormais s'atteler aux grands dossiers qui l'attendent, au cours de cette dernière mandature de l'Accord de Nouméa.

Mandature cruciale pour l'avenir du pays et des calédonien.

1. Tout d'abord, il nous faudra finaliser la mise en œuvre de L'Accord de Nouméa :

Dans sa déclaration de politique générale, le gouvernement a précisé les questions sur lesquelles nous devons travailler afin que nous achevions notre feuille de route avant la consultation de sortie de l'Accord de Nouméa, qui doit intervenir au plus tard en 2018.

La question d'abord de L'identité kanak : elle est pleinement reconnue et des progrès importants ont été effectués. Mais il nous reste du chemin à faire pour qu'elle devienne le socle de notre identité à tous. A cet effet nous collaborerons pleinement avec le Sénat Coutumier, institution de la Nouvelle-Calédonie qui porte l'âme du pays Kanak.

La question ensuite de la citoyenneté calédonienne qui doit nous permettre de dépasser les deux légitimités de Nouvelle-Calédonie, celle du peuple d'origine - les kanak - et celle des communautés arrivées, pour passer de la « communauté de destin » au « destin commun » du Peuple Calédonien.

La question de la protection de l'emploi local : Ce dispositif déjà mise en place dans le secteur privé, sera amélioré après une première évaluation prévue en juin 2015. La protection de l'emploi local dans la fonction publique sera mis en place avant la fin du premier semestre 2016.

La question de la « Calédonisation » des administrations de l'Etat, qui doit nous permettre de former les Calédoniens à l'exercice des responsabilités qui relèvent des compétences régaliennes ; l'Etat français s'est engagé à accompagner la Nouvelle-Calédonie.

En ce qui concerne la question du rééquilibrage économique et social : la Nouvelle-Calédonie a accompli des progrès considérables qu'il nous faut poursuivre. Nos efforts iront dans le sens de plus de cohésion sociale et dans la recherche d'un partage équitable de la richesse au profit du plus grand nombre.

La question enfin des compétences restant à transférer :

D'une part les compétences de l'article 27 de la loi organique relative à la Nouvelle-Calédonie. Elles concernent la communication audiovisuelle, l'enseignement supérieur et les règles relatives à l'administration, au contrôle de légalité et au régime comptable et financier des provinces, des communes et de leurs établissements publics. Ces transferts doivent être préparés, en concertation avec l'Etat, afin d'être soumis au congrès de la Nouvelle-Calédonie avant la fin du 1^{er} semestre 2016 ;

D'autre part le transfert à la Nouvelle-Calédonie du dernier établissement public de l'Etat, l'Agence de développement rural et d'aménagement foncier (ADRAF) : il doit être engagé pour devenir un outil de valorisation au service d'une nouvelle politique foncière. Il favorisera le développement des terres coutumières et privées. Car il est impératif que nous bâtissions une nouvelle ruralité pour participer à l'effort de production de notre politique d'autosuffisance et de souveraineté alimentaire.

2. Il nous faudra dans le même temps, relever les autres défis de la dernière mandature de l'Accord de Nouméa :

Dans le secteur tout d'abord de la mine et la métallurgie, nous devons bâtir et asseoir une véritable stratégie « pays » qui portera sur plusieurs axes :

Favoriser et prioriser le contrôle de nos productions métallurgiques pour que le pays bénéficie de retombées économiques plus importantes

Encadrer nos exportations de minerais pour qu'elles bénéficient prioritairement à nos outils industriels et valoriser au mieux notre ressources.

Valoriser notre matière première au juste prix pour que les échanges économiques soit équitables et équilibrés, en créant une redevance d'extraction qui sera affectée à un fonds pour les générations futures.

Le second défi que nous devons relever est celui de la réforme de notre modèle économique et social pour préparer l'avenir et permettre aux Calédoniens de se projeter au-delà de l'échéance de 2018

Sur la décennie écoulée, la Nouvelle-Calédonie a connu un développement exceptionnel en raison de l'ampleur des investissements privés engagés avec la construction de deux usines métallurgiques de classe mondiale. Cette croissance soudaine et rapide, a amplifié des déséquilibres et nous connaissons des difficultés économiques auxquelles s'ajoutent des difficultés budgétaires.

Dans sa déclaration de politique générale, notre gouvernement s'est fixé trois objectifs :

- Le redressement des comptes du pays
- L'évolution de notre modèle économique
- La restauration de la confiance.

Pour réaliser ces objectif, il nous faudra Asseoir notre souveraineté économique. Pour cela, nous devons maîtriser l'exploitation de nos ressources naturelles - j'en ai parlé tout à l'heure en évoquant le secteur de la mine et de la métallurgie.

Nous devons aussi favoriser les exportations, notamment avec les pays de la zone Asie-Pacifique ;

Développer le tourisme en apportant un soutien actif à l'amélioration de notre desserte aérienne internationale ;

Améliorer notre souveraineté alimentaire, en optimisant l'organisation des filières de production, de transformation et de commercialisation.

Les outils juridiques et financiers de mise en valeur du foncier rural, notamment des baux sur terres coutumières, accompagnés de fonds de garantie devront être optimisés;

Tendre vers l'autonomie énergétique, en adoptant le schéma de l'énergie et du climat, qui engagera la transition énergétique du pays autour de deux axes :

Doubler, d'ici 15 ans, la production d'électricité renouvelable, en se focalisant sur le développement de l'hydroélectricité

Conduire une politique volontariste de réduction des consommations d'énergie, par le biais d'incitation fiscale ;

Réviser le système tarifaire électrique, en proposant un tarif social ;

Développer l'industrie de transformation locale, soutenir l'activité du secteur du bâtiment et des travaux publics, en prolongeant les dispositifs de défiscalisation qui existe déjà dans le secteur logement locatif, intermédiaire ou social.

Créer un produit d'épargne calédonien, pour conserver nos capitaux, et une véritable banque postale, pour stimuler la concurrence dans le secteur bancaire. Pour se faire, une équipe projet vient d'être mise en place.

Le troisième défi que nous devons relever est celui du renforcement de l'insertion de la Nouvelle-Calédonie dans son environnement régional.

La compétence de la Nouvelle-Calédonie en matière de relations internationales, qualifiée de « *souveraineté partagée avec l'Etat* » sera dynamisée. Nous adopterons un nouvel état d'esprit et une politique d'ouverture ambitieuse tel que le commande « le cheminement vers notre émancipation », dans lequel nous nous engagerons sans réserve, dans le respect de nos compétences.

En matière de coopération bilatérale tout d'abord, nous relancerons le processus de déploiement de notre réseau de délégués pour le Nouvelle-

Calédonie, représentants officiels de la Nouvelle-Calédonie auprès des États et territoires de la zone Pacifique. Ce dispositif nous permettra de renforcer plus encore nos liens avec nos voisins d'Océanie. Il pourrait d'ailleurs être envisagé que nous disposions de représentations économiques dans certains pays partenaires.

En matière de coopération multilatérale, nous continuerons la consolidation de notre positionnement au sein des organisations régionales du Pacifique. Nous poursuivrons le processus de notre accession au statut de membre à part entière du Forum des Iles du Pacifique.

Nous sommes membres à part entière des organisations régionales techniques du Pacifique (la communauté du Pacifique dont le siège est à Nouméa et le programme régional océanien pour l'environnement), nous oeuvrerons au renforcement de notre collaboration avec ces entités qui réunissent tous les pays du Pacifique.

Autant en matière culturel, en matière de francophonie, d'éducation qu'en matière de coopération économique et environnementale, la Nouvelle-Calédonie dispose d'importants atouts devant servir le renforcement de sa présence en Océanie.

3. Enfin chers amis, nous devons préparer la consultation de sortie de l'Accord de Nouméa, qui interviendra, au plus tard, en 2018.

Cette question est essentielle et suscite beaucoup d'inquiétudes, voire de peurs, de la part des Calédoniens qui se trouvent face à des enjeux majeurs pour l'avenir du pays.

Les modalités de cette consultation sont encadrées par les dispositions de l'Accord de Nouméa, qui a valeur constitutionnelle. L'objet de la question ou des questions qui seront posées, portera sur le transfert des dernières compétences dites régaliennes, la transformation de la citoyenneté calédonienne en nationalité et le statut international du pays.

La responsabilité de l'organisation de cette consultation incombera exclusivement à l'Etat qui devra veiller à ce que tous les moyens nécessaires à son bon déroulement soient mis en œuvre.

Pour cela il devient impératif de régler la question du corps électoral pour aborder cette consultation sereinement.

Quoiqu'il en soit, il appartiendra aux populations intéressées, telles que définies par la loi organique statutaire de se prononcer, le moment venu, dans le cadre de cette consultation. Ce choix sera déterminé par les positionnements des différents partis politiques lors de la campagne électorale qui précédera la consultation.

C'est un pari sur l'intelligence de tous les Calédoniens que nous faisons pour instaurer de façon durable la paix dans ce pays que j'ai l'honneur ici de représenter

Je vous remercie.

Oléti.